

[Text]

and have it entrenched in the Canadian Constitution? Is that self-government? For whom?

The Chairman: Of course you are here to address the committee; that clearly demonstrates that we want to hear from you, and your answer has been helpful. I just want to pursue it a little further.

What I think you are saying to the committee is that there are a very large number of aboriginal peoples who are dispersed throughout Canada without a land base, without a distinct community to which they belong. They are dispersed, and in order for them to participate in self-government however that may be defined, the dispersion would have to end. In other words, they would have to be allowed to find their way back to communities where they could participate in whatever forms or models of government are adopted in that community.

So you really then have two questions: number one, will there be a large enough base; and secondly, will the question of membership in those communities be decided in a way that is favourable to these people who are now dispersed? Now, would that be right, that those are the two main areas of concern: number one, membership; and secondly, a land base that is identified with a community to which you could go and all of these people who are dispersed, if they so chose, could go and find a place there. Would that be an accurate assessment of your concerns?

Mrs. Robinson: Partly accurate.

The Chairman: All right. You help us out then.

Mrs. Robinson: Membership is certainly a very big concern of ours. I think it is a big concern for all non-status Indians in Canada. You are talking about membership; that is why there are so many problems with the equality clause and this type of thing. I am a Micmac person, most of the people I represent are Micmac or at least they are descendants of Micmac. We have the registered Indians who are also Micmac people. I think that in defining membership here, you have to include all these people to be in that process of defining membership. Okay? That is one aspect.

Now as far as communities and collectivities and land, yes. Now, I do not believe it would be fair for me to sit here and to predetermine that the people I represent all want to go back on reserves or if they all want to be reinstated, but if they do not, they cannot be left out as an aboriginal person and be recognized as such. I do not know if I am making myself very clear. But talking about self-government, and if we are talking about land, I do not expect to go and encroach on existing reserves as they are, but if some of the people who come from that reserve choose to go back, they should have the right to do so under terms that are acceptable from the status people and our group as well, together.

[Translation]

politique finisse par être enchâssée dans la constitution du Canada et par devenir un droit, mais ce n'est pas certain. Si cela arrive, allez-vous également prendre votre propre définition de l'autonomie politique et l'enchâsser dans la Constitution elle aussi? Est-ce cela l'autonomie politique? A qui s'adresse-t-elle?

Le président: Evidemment, vous êtes venu ici pour parler au Comité, ce qui montre clairement que nous voulons vous entendre, bien entendu, et il est certain que votre réponse a été précieuse. J'aimerais toutefois approfondir un peu les choses.

Vous venez de nous dire si, j'ai bien compris, qu'il y a énormément de peuples aborigènes éparpillés sur tout le territoire canadien et qui n'ont pas de réserve, qui n'ont pas de collectivité bien définie, à laquelle ils appartiendraient. Ils sont dispersés, et pour pouvoir participer à toute forme d'autonomie politique, qu'elle qu'en soit la définition, il faudrait mettre un terme à cet éparpillement. En d'autres termes, ils devraient pouvoir retrouver en quelque sorte le chemin des collectivités au sein desquelles ils pourraient participer au modèle de gouvernement, quelle qu'en soit la forme, qui aurait été adoptée par cette collectivité.

En réalité donc, vous posez deux questions: en premier lieu, la base sera-t-elle suffisamment importante et en second lieu, la question de l'appartenance à ces collectivités sera-t-elle tranchée d'une façon qui soit favorable à tous ces gens actuellement dispersés? Je ne me trompe pas, je pense, en disant que selon vous ce sont les deux principales questions qui se posent. En premier lieu l'appartenance et en second lieu la base territoriale clairement identifiée à une collectivité et qui servirait à tous, notamment à tous ceux qui sont éparpillés ici et là, de point de ralliement. Ai-je bien résumé votre pensée?

Mme Robinson: Assez bien, oui.

Le président: Parfait. Aidez-nous donc.

Mme Robinson: Il est certain que l'appartenance est un gros problème pour nous. C'est d'ailleurs un gros problème pour tous les Indiens non-inscrits vivant au Canada. Vous nous parlez d'appartenance, mais c'est précisément la raison pour laquelle les dispositions en matière d'égalité posent tant de difficultés. Je suis moi-même une Micmac et la plupart des gens que je représente sont des Micmacs ou des descendants de Micmacs. Il y a des Indiens inscrits qui sont également des Micmacs. J'imagine que pour définir cette appartenance, il faut tenir compte de tous ces gens-là, n'est-ce pas? C'est un des aspects de la question.

Pour ce qui est maintenant des terres et des collectivités, c'est bien cela. Cela dit, je ne pense pas que je puisse en toute honnêteté comparaître devant vous avec l'idée préconçue que les gens que je représente veulent tous réintégrer les réserves; et, à supposer qu'ils veuillent tous les réintégrer, s'ils ne les réintègrent pas, il est évident qu'en leur qualité d'aborigènes, ils ne sauraient être oubliés, leur statut étant reconnu. Je ne sais pas si je me fais bien comprendre, mais, pour revenir à l'autonomie politique, lorsque nous parlons de territoires, je ne saurais escompter pouvoir tabler une fois pour toutes sur les réserves actuelles, étant bien entendu que si certains de ceux qui étaient originaires d'une réserve donnée voulaient la